



Saint-Pacôme obtient deux Fleurons

La municipalité de Saint-Pacôme a adhéré en 2009 aux Fleurons du Québec. Pour sa première participation à cette classification horticole la municipalité a mérité deux Fleurons sur cinq.

Rappelons que le programme les Fleurons du Québec vise à reconnaître les efforts des municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement des espaces publics et privés. Les résultats sont inhérents à cinq domaines soit : municipal, résidentiel, institutionnel, industries et commerces et finalement, initiatives communautaires et développement durable.

Suite à l'obtention des Fleurons, la municipalité tient à remercier tous les citoyens qui ont travaillé à embellir leur milieu de vie. La reconnaissance officielle le 18 novembre dernier, est venue récompenser nos efforts collectifs. Pour obtenir la liste des municipalités classifiées et avoir plus d'information sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet (www.fleuronsduquebec.com).

Campagne pour le Diagnostic résidentiel

Plus que 3 mois pour suivre le courant collectif.

1 885\$ amassés pour le projet repas communautaires sans vaisselle!



Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, la campagne pour le Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec bat son plein chez nous.

Dans le cadre de cette campagne, Hydro-Québec remettra à chaque municipalité participante un montant de 35\$ ou 30\$ (selon que le questionnaire a été rempli en ligne ou sur papier) pour chaque rapport de recommandations émis. Plus il y a de rapports émis, plus le montant sera élevé. À Saint-Pacôme, on estime pouvoir convaincre au moins le tiers de nos clients admissibles. Si l'on réussit, on obtiendrait un montant de 3 979\$ pour notre projet. Rien ne nous empêche de viser plus haut! Ce montant sera utilisé pour le projet «Repas communautaires sans vaisselle jetable».

Jusqu'à aujourd'hui, 62 foyers ont répondu au questionnaire et reçu leur rapport de recommandation, pour un total de 1 885\$ pour la réalisation du projet «Repas communautaires sans vaisselle jetable». C'est bien, et nous offrons nos plus sincères remerciements aux citoyens qui l'ont fait. Mais ce n'est pas encore assez. Nous pouvons atteindre notre objectif. N'attendez pas. Remplissez votre questionnaire aujourd'hui. Si vous êtes admissible vous l'avez reçu par la poste. Vous pouvez aussi le remplir en ligne au (www.courantcollectif.com).

Le diagnostic résidentiel est un service gratuit permettant aux citoyens de connaître leur consommation d'énergie en remplissant un questionnaire. En échange, chaque foyer reçoit un rapport personnalisé lui recommandant des mesures concrètes pour réduire sa consommation d'énergie.

Si vous éprouvez des difficultés, des bénévoles du Club des 50 ans et plus sont disponible pour vous aider au 418 852-2356. En tout temps, vous pouvez aussi appeler le 1 800 ÉNERGIE pour obtenir des informations sur le questionnaire, le programme ou la campagne.

Vous avez déjà rempli le questionnaire? Vous pouvez contribuer en encourageant vos amis, vos parents, vos voisins à le faire aussi, pour eux, pour notre communauté et pour l'environnement.
On compte sur vous!

Suivez le courant collectif.

Le Diagnostic résidentiel, ça rapporte à tous.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2009-2014

Suite au lancement du nouveau plan de développement 2009-2014 de Saint-Pacôme, nous vous présentons ici les défis touristiques.

En somme, les projets identifiés touchent particulièrement l'économie, le culturel, le communautaire, l'environnement et le tourisme. Parmi eux, notons la mise à jour de la politique familiale, le maintien des services de proximité, la préservation du patrimoine bâti et la consolidation du produit touristique.

Le plan de développement découle directement du forum «Ensemble, on peut» qui avait réuni, pendant toute la journée du 1er mars dernier, une cinquantaine de personnes. Pour la municipalité et le comité de développement, il était essentiel que la population puisse avoir l'opportunité de s'exprimer sur le contenu du plan de développement. Cette consultation a d'ailleurs permis de définir une vision de Saint-Pacôme en 2020.

LES DÉFIS TOURISTIQUES 2009-2014

Objectifs	Actions	Responsable(s)	Degré de priorité	Échéance
Mettre en valeur les attraits du village	Aménager une passerelle (ancien pont Hudon) qui sera au cœur d'un circuit pédestre, cycliste et d'interprétation.	Comité de développement	Très élevé	2011
Améliorer le produit touristique	Diversifier l'offre d'hébergement (camping, chalets, cabines...)	Municipalité Partenaires privés et Station plein air	Élevé	2012
	Développer la signalisation sur la route 132, l'autoroute 20 et dans les rues du village	Municipalité (partenaires)	Très élevé	2011
Faire connaître les attraits du village	Identifier et utiliser les outils promotionnels appropriés	Comité de développement Municipalité	Moyen	2014
Favoriser une meilleure concertation entre les intervenants touristiques	Inciter les intervenants à promouvoir les autres attraits locaux (dépliants, informations...)	Comité de développement (partenaires)	Très élevé	2014
	Forfaitisation	Comité de développement (partenaires)	Élevé	2014
	Promotion et liens Internet	Comité de développement Municipalité et partenaires	Élevé	2014

Dans le prochain Pacômien, les Défis Économiques 2009-2010

Devenez membre du Comité de développement de Saint-Pacôme

Le comité de développement de Saint-Pacôme a présentement deux postes vacants.

Le comité se veut un organisme qui œuvre dans le développement de la municipalité au niveau économique, communautaire, social, touristique et culturel.

Son rôle est de consulter la population afin d'en connaître les besoins, de favoriser la concertation et le partenariat entre les organismes ainsi que de préparer des dossiers en collaboration avec le conseil municipal. Il a comme rôle aussi de susciter auprès de la population et des organismes du milieu, un intérêt au développement de leur municipalité.

Si le développement local vous intéresse et que vous croyez être la bonne personne pour devenir membre du comité, veuillez contacter l'agente de développement, Mme Dominique Pineault, au 418 852-2356 pour obtenir plus d'informations.



Offrez des Paco\$ pour Noël



Les Paco\$, nés sous l'initiative de l'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme (AGASP), en 2000, ont été implantés pour stimuler l'achat local. Ils s'utilisent comme de l'argent comptant, il n'y a aucun frais de gestion pour les utilisateurs et les commerçants et ils sont acceptés dans tous les commerces de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel et Rivière-Ouelle.

Depuis le 7 décembre dernier, suite à la dissolution de l'AGASP, la gestion des Paco\$ a été transférée au comité de développement de Saint-Pacôme, en collaboration avec ceux de Rivière-Ouelle et Saint-Gabriel.

Comme la promotion des services de proximité est la priorité numéro *Un* du comité de développement pour 2009-2010, celui-ci veut relancer et redynamiser les Paco\$. En janvier, une consultation avec les commerçants aura lieu afin de mettre en œuvre des actions concrètes pour donner une vie active encore plus dynamique aux Paco\$. Nous mettrons aussi toute la population au défi de trouver un nouveau nom pour les Paco\$. Commencez dès maintenant à faire travailler vos méninges!

Et en attendant ces nouvelles initiatives, il y a une façon simple de faire un geste concret pour encourager les commerçants d'ici. Si vous comptez offrir de l'argent en cadeau à vos proches pour Noël, pourquoi ne pas choisir les paco\$? Vous soutiendrez ainsi l'achat local et contribuerez au maintien des services de proximité.

Pour obtenir des Paco\$, il suffit de contacter Mme Éliane Vincent au 418 852-3088.



2 500\$ POUR MARYLISE LÉVESQUE



Le maire de Saint-Pacôme, Gervais Lévesque, a remis un chèque de 2 500\$ à la judoka Marylise Lévesque à l'occasion du brunch de la Fabrique tenu le 8 novembre dernier à Saint-Pacôme. Ce montant comprend les sommes recueillies à l'occasion du troisième Défi Marylise-Lévesque tenu le 24 juin dernier. La réalisation de cette activité a été rendue possible grâce à l'appui de commanditaires, de la participation de coureurs et marcheurs, de nombreux donateurs et de plusieurs bénévoles. Le Défi Marylise Lévesque sera de retour l'an prochain.

Notez que la judoka Marylise Lévesque est la première athlète du Kamouraska à participer à des Jeux olympiques et qu'elle a obtenu en septembre dernier la médaille d'argent à la Coupe du monde de Birmingham (Grande-Bretagne) dans la catégorie moins de 70 kg.

Félicitations Marylise!!!

Carnaval des Neiges 2010

« Au 24^e, un vent de plaisir... pour les enfants. »

Des membres optimistes sont déjà à l'œuvre pour préparer le 24^e Carnaval des Neiges qui se tiendra à Saint-Pacôme du 30 janvier au 6 février 2010. La programmation des activités vous sera communiquée ultérieurement.

Bonne nouvelle : les duchesses sont de retour! Et oui 3 jolies demoiselles ont accepté de relever le défi et bientôt, avec leur président de duché et des membres optimistes, elles vous offriront des billets pour la loterie qui est notre principale source de revenus pour défrayer le coût des activités offertes aux jeunes par le Club Optimiste.

Carolanne Bercegeay-Desrochers



Jiny Vincent



Claudine Michaud



Prix des billets : 3 \$ du billet, 5 \$ pour 2 billets, 10 \$ le livret de 5 billets.

Informations : Jérôme Dubé 418 852-2041
Lisette Lévesque : 418 852-2049

**Nous profitons de l'occasion
pour Souhaiter à tous un
Joyeux Noël
et une excellente
Année 2010.**

**Les membres du
Club Optimiste
De Saint-Pacôme**



Dons remis par le Club Optimiste Pour l'année 2008-2009

Projet collation-école	2800.00\$
Cour de l'école de St-Gabriel	500.00\$
Téléthon et don Cancer Infantile	550.00\$
Sécurité sur roues	700.00\$
Appréciation de la jeunesse et art de s'exprimer	350.00\$
TROP	400.00\$
Leadership jeunesse	200.00\$
Fondation de l'O.I.	200.00\$
Fête De Noël et Halloween pour les enfants	450.00\$
Bourse d'étude (Polyvalente La Pocatière)	200.00\$
Méritas (Collège Ste-Anne)	100.00\$
Club de Compétition Côte des Chats	100.00\$
Station Plein Air	100.00\$
Fabrique Saint-Pacôme	150.00\$
Dons divers	800.00\$
TOTAL	7600.00\$

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 9 et 16 novembre 2009

NOTE
Dépôt du budget 2010 : 29 décembre 2009

316-11-09 **ADOPTION DU**
RÈGLEMENT NUMÉRO 254 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT **DE**
TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$) AFIN
DE **FINANCER** **LA**
SUBVENTION DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX
TRANSPORTS **ACCORDÉE**
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION **DU**
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministre délégué aux Transports datée du 4 août 2009, afin de permettre l'amélioration de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de trois (3) ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de trente mille dollars (30 000,00 \$);

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} octobre 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du Ministre délégué aux Transports dans le cadre du programme Aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le conseil est autorisé à dépenser la somme de trente mille dollars (30 000,00 \$). Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de trois (3) ans.

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en s'appropriant chaque année la subvention du Ministre délégué aux Transports, conformément à la convention intervenue entre le Ministre délégué aux Transports et la Municipalité de Saint-Pacôme, le 4 août 2009, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances

annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE NEUVIÈME (9^{IÈME}) JOUR DE NOVEMBRE 2009.

317-11-09 **PROPOSITION DE BPR**
CONCERNANT **LES** **SERVICES**
PROFESSIONNELS
POUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX
AU **MAMROT** **DANS** **LE**
CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE
SUR L'ESSENCE 2010-2013

ATTENDU QUE le MAMROT a annoncé aux municipalités, lors de récentes rencontres régionales, la reconduction du programme de « Transfert de la taxe d'accise sur l'essence pour la période 2010-2013 » afin de permettre aux municipalités la réalisation de projets liés aux infrastructures municipales;

ATTENDU QU'une nouvelle programmation de travaux admissibles doit être préparée afin de planifier d'éventuels travaux d'infrastructures pour 2010 et qu'il est important de se préparer dès maintenant afin de se positionner en tête de liste parmi les demandes d'approbation qui seront soumises au MAMROT et de commencer des travaux dès l'an prochain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la proposition de BPR concernant les services professionnels pour l'assistance au niveau de la programmation de travaux à présenter au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

318-11-09 **DEMANDE D'AIDE**
FINANCIÈRE – TRAVAUX SUR LA RIVIÈRE
QUELLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a connu, au printemps 2008, une situation exceptionnelle causée par la rupture du barrage de

l'Étang-de-l'Écluse en période de crue, situé dans la partie amont de la rivière Ouelle;

ATTENDU QUE la rupture du barrage a engendré un débit maximum de 397 m³/s enregistré le 30 avril 2008 par la station hydrométrique du Centre d'expertise hydrique du Québec;

ATTENDU QUE ce débit extrême a provoqué un charriage massif de sédiments et de pierres dans la rivière qui se sont déposés dans certains lieux plus calmes;

ATTENDU QU'une visite des lieux a permis de constater l'ampleur des sédiments déposés principalement à deux endroits dans le village de Saint-Pacôme, soit directement sous le pont de la route 230 en rive gauche et également en rive gauche près du terrain de golf;

ATTENDU QUE nous devons corriger et stabiliser la bande riveraine de certaines propriétés;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser dès cette année les travaux nécessaires pour redonner à la rivière sa capacité naturelle et protéger les bandes riveraines de certaines résidences;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de :

DEMANDER une aide financière pour permettre à la Municipalité de défrayer les coûts reliés à la réalisation des travaux s'élevant à environ soixante mille dollars (60 000,00 \$);

DEMANDER la participation financière de la Direction régionale du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs pour permettre la réalisation des travaux de dragage des dépôts de sédiments et de correction d'un tronçon avant la crue des eaux au printemps 2010.

D'ENVOYER une copie conforme de la demande à M. Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata.

319-11-09 **ACCEPTATION – SOUMISSION**
EMPRUNT PAR BILLETS POUR LE
REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO
92 PORTANT SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT ET
D'AQUEDUC ET LE FINANCEMENT DES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 249 POUR LE
PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE,
251 POUR LA CONSOLIDATION DU DÉFICIT
ET 253 POUR LES FRAIS DE FINANCEMENT

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour son emprunt de neuf cent seize mille quatre cents dollars (916 400 \$) par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 92, 249, 251 et 253, au prix de cent échéant en série de 5 ans comme suit :

Échéances	Capital versé	Taux
17 novembre 2010	92 200 \$	3,53 %
17 novembre 2011	95 900 \$	3,53 %
17 novembre 2012	99 200 \$	3,53 %
17 novembre 2013	102 700 \$	3,53 %
17 novembre 2014	526 400 \$	3,53 %

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par retrait directement pris au compte.

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnés ci-haut.

320.11.09 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 92 PORTANT SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC ET LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 249 POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 251 POUR LA CONSOLIDATION DU DÉFICIT ET 253 POUR LES FRAIS DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite emprunter par billet un montant total de neuf cent seize milles quatre cents dollars (916 400 \$) :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
92	398 800 \$
249	227 400 \$
251	134 700 \$
253	11 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme aura, le 16 novembre 2009, un montant de cinq cent quarante-trois mille trois cents dollars (543 300 \$) à renouveler, sur un emprunt original de neuf cent trente-trois mille neuf cents dollars (933 900 \$), pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 92 ; **ATTENDU QU'**à ces

fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 916 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 92, 249, 251 et 253 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire, M. Gervais Lévesque, et la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque ;

QUE les billets soient datés du 17 novembre 2009 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010 ⇒ 92 200 \$

2011 ⇒ 95 900 \$

2012 ⇒ 99 200 \$

2013 ⇒ 102 700 \$

2104 ⇒ 106 600 \$

2014 ⇒ 419 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Pacôme émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 novembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 92, 249, 251 et 253, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme emprunte 543 300 par billets, en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 92.

321.11.09 AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ET CHEVRONS-DIONNE

ATTENDU le prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique dans le secteur de la rue Plourde

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme et ses mandataires ont dû passer sur le terrain de Chevrons Dionne Inc. pour l'exécution des travaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque, à signer le contrat d'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Pacôme et Chevrons Dionne Inc.

322-11-09 GUIDE TOURISTIQUE 2010-2011 (ATR) – PROTOCOLE D'ACHAT PUBLICITAIRE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de signer le protocole d'achat publicitaire pour le Guide touristique 2010-2011 de l'ATR au coût de mille dollars (1 000,00 \$) taxes incluses, conditionnel à l'acceptation par les autres partenaires.

323-11-09 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Carmelle Fortin soit nommée maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2009 et janvier 2010 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

324-11-09 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ MME MARIE-ÈVE LAVOIE ET M. STÉPHANE MICHAUD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Marie-Ève Lavoie et M. Stéphane Michaud ont pris possession de la propriété sise au 15, rue Garneau le 15 juin dernier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Marie-Ève Lavoie et M. Stéphane Michaud au programme pacômien d'accès à la propriété.

325-11-09 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME BRIGITTE PELLETIER ET M. JACQUES DOYER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Brigitte Pelletier et M. Jacques Doyer ont pris possession de la propriété sise au 185, boulevard Bégin le 9 juillet dernier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Brigitte Pelletier et M. Jacques Doyer au programme pacômien d'accès à la propriété.

326-11-09 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. MARTIN MORAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la

résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Martin Morais a pris possession de la propriété sise au 12, rue William le 1 juillet dernier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Martin Morais au programme pacômien d'accès à la propriété

CORRESPONDANCE

327-11-09 DEMANDE DE DON – LES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ANJOU

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de cinquante dollars (50,00 \$) aux Bénévoles du Centre D'Anjou pour aider à l'organisation des activités de Noël 2009.

328-11-09 COTISATION ANNUELLE – MUTUELLE DE PRÉVENTION

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion annuelle avec le Groupe ACCISst, Mutuelle de prévention au coût de cinq cent soixante-quatre dollars et trente-huit cents (564,38 \$) taxes incluses.

329.11.09 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque, maire et M. Robert Bérubé, conseiller, forment le comité de sélection pour l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e).

330-11-09 ENTENTE DE BORNAGE – MME MARIE-ANNE MILLIARD

ATTENDU QU'une entente entre Mme Marie-Anne Milliard et la Municipalité de Saint-Pacôme a été convenue lors des travaux de réfection de la Côte-Norbert

ATTENDU QUE, lors desdits travaux, Mme Marie-Anne Milliard a cédé à la Municipalité de Saint-Pacôme une partie de terrain afin de permettre la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la partie excédentaire doit être remise à Mme Marie-Anne Milliard;

POUR TOUTES Ces RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la remise du terrain soit remise à Mme Marie-Anne Milliard;

QUE le certificat de bornage soit aux frais de la propriétaire;

QUE les frais de publications soient aux frais de la municipalité;

QUE le maire, M. Gervais Lévesque et la directrice générale, Mme Manon Lévesque, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette entente.

333.11.09 PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – SECTEUR RUE PLOURDE – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 3

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du décompte progressif numéro trois (3) pour les travaux effectués en date du 23 octobre 2009 au montant de cent quarante-quatre mille trois cent-seize dollars et quarante-neuf cents (144 316,49 \$).

334-11-09 SOUPER DE NOËL

ATTENDU QUE certains employés ont manifesté le désir que le souper de Noël de la Municipalité se tienne en décembre cette année;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale adjointe vérifie les dates de disponibilités des différents endroits à Saint-Pacôme où pourrait se tenir le souper de Noël et de vérifier auprès des conseillers municipaux de ce qui pourrait convenir.

335-11-09 POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) – JURY DE SÉLECTION ET ENGAGEMENT

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le comité de sélection pour l'embauche du directeur(trice) général(e), formé de M. Gervais Lévesque, M. Robert Bérubé et M. Sylvain Dubé, rencontrent en entrevue trois (3) personnes sélectionnées le 30 novembre prochain et que les membres du conseil procèdent à l'embauche de la personne dont la candidature aura été retenue le 1^{er} décembre.

336-11-09 DOSSIER DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Lévesque a été rencontré par les membres du conseil municipal le 23 septembre dernier lors d'une séance extraordinaire;

ATTENDU QUE le but de cette rencontre était de faire une mise-au-point sur certaines situations et d'éclaircir différents litiges;

ATTENDU QUE la situation ne s'est guère améliorée et que M. Jean-Pierre Lévesque ne respecte pas les demandes et que sa collaboration laisse à désirer;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un premier (1^{er}) avis disciplinaire soit envoyé à M. Jean-Pierre Lévesque en lui mentionnant les points à corriger.

337-11-09 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents et ayant d'autres sujets à traités, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renoncer à l'avis de convocation.

338-11-09 REMISE DE TERRAIN AUX PROPRIÉTAIRES CONTIGUS – ANCIEN CHEMIN SANS NUMÉROTATION CADASTRALE

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :`

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme remette aux propriétaires concernés, au moyen d'un acte de cession pour la somme de un dollar (1,00 \$), les parcelle de terrains faisant partie de l'ancien chemin montré à l'originnaire, sans numérotation cadastrale, et contenues entre la partie du lot 113 du côté Nord-Est, la route 230 montrée à l'originnaire du côté Sud-Est, les lots 132 et 131 du côté Sud-Ouest et la rue William sans numérotation cadastrale du côté Nord-Ouest, sur une longueur moyenne approximative de soixante-dix-neuf mètres (79 m);

QUE les frais encourus par cette démarche soient aux frais des propriétaires concernés;

QUE le maire, M. Gervais Lévesque et la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque soient autorisés à signer lesdits actes de cession pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tel que préparés par le notaire Yves Lévesque, et à signer tous les documents nécessaires.

339-11-09 REMISE DE TERRAIN AUX PROPRIÉTAIRES CONTIGUS – ANCIEN CHEMIN SANS NUMÉROTATION CADASTRALE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme remette à M. Francis Dionne, au moyen d'un acte de cession, pour la somme de un dollar (1,00 \$), la parcelle de terrain faisant partie de l'ancien chemin sans numérotation cadastrale, contenue entre les parties des lots 351 appartenant à M. Francis Dionne ayant une largeur moyenne de trente pieds (30') tel que montré sur un plan préparé par M. Camille Bouchard, arpenteur-géomètre, en mai 1976;

QUE les frais encourus par cette démarche soient aux frais du propriétaire concerné;

QUE le maire, M. Gervais Lévesque et la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque soient autorisés à signer lesdits actes de cession pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tel que préparés par le notaire Yves Lévesque, et à signer tous les documents nécessaires.

340-11-09 VOCATION DU JOURNAL MUNICIPAL « LE PACÔMIEN »

ATTENDU QU'une demande a été formulée afin d'inclure dans le journal municipal « Le Pacômien » un article d'opinion personnelle;

ATTENDU QUE la vocation principale de notre journal municipal en est une d'information aux citoyennes et citoyens sur les différentes activités tenues dans la municipalité par les organismes ainsi que de l'information municipale;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu majoritairement par les membres présents que la vocation du journal municipal « Le Pacômien » soit maintenue telle qu'elle est présentement.

Prochaine réunion du conseil municipal :
Le mardi 5 janvier 2010

Un succès pour le Dîner Spaghetti

La station plein air de Saint-Pacôme tient à remercier la population de s'être déplacée en grand nombre pour son dîner Spaghetti tenu le 22 novembre dernier.

Plus de 250 convives ont permis d'amasser une somme de 3 500\$. L'argent amassé permettra à l'équipe de la patrouille de ski de renouveler son matériel de secourisme et de faire l'acquisition d'un défibrillateur externe.



La station plein air veut aussi souligner le travail de la Sûreté du Québec pour l'organisation de cet évènement, la municipalité de Saint-Pacôme et tous les bénévoles qui ont fait en sorte que ce dîner bénéfice soit un succès.



MERCI !!!

L'équipe du *Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska* et les membres du Conseil d'administration profitent de cette occasion pour vous remercier de votre implication et votre dévouement à la cause des femmes.

La joie et la beauté déployées en cette saison sont d'excellentes raisons d'offrir des vœux chaleureux aux êtres exceptionnels que l'on côtoie.

C'est grâce à votre disponibilité et votre ouverture d'esprit que nous réalisons ensemble de si grandes choses. En demeurant unies aujourd'hui comme hier, vous avez su démontrer à toutes et à tous que la solidarité existe. Donnons-nous la main pour que l'année 2010 soit remplie de réussite dans l'accomplissement de notre mission.

Puisse chaque habitant de la Terre trouver, grâce à la magie de la fête de Noël, la paix, la vérité, l'harmonie et l'esprit de partage. À toutes et à tous nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une Merveilleuse Année.

Veillez prendre note que le Centre-Femmes fermera ses portes pour la période des fêtes le 23 décembre. Nous serons de retour le 7 janvier. Passez de très heureuses Fêtes.



Le temps des fêtes arrive à grand pas et nous voulons profiter de cette période de réjouissances pour vous remercier de votre collaboration tout au long de l'année.

Toute l'équipe se joint à nous pour vous souhaiter nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour la nouvelle année!

Par la même occasion, nous souhaitons vous informer de l'horaire pour la période des fêtes afin que vous puissiez prévoir vos déplacements.

Nos services seront suspendus du 24 décembre 2009 au 4 janvier 2010 inclusivement. Toutefois, les transports seront opérationnels les 29 et 30 décembre de 7 h à 18 h pour ceux qui auront réservé avant le 22 décembre 16 h.

Toute l'équipe de Trans-apte tient à vous remercier pour la confiance que vous nous accordez et vous souhaite le plus beau temps des fêtes qu'il soit.

N'hésitez pas à nous rejoindre au **418 856-5856**



CAPSULE VERTE

Si vous avez besoin d'un petit morceau de laine d'acier, coupez-le avec des ciseaux.

Vous aiguisez vos ciseaux par la même occasion.





CINÉMATHON 2009



Le dimanche 22 novembre dernier, se déroulait le 14^e Cinémathon parrainé par le Club Optimiste de St Pacôme.

Plusieurs spectateurs se sont alors présentés au Cinéma Louise afin d'assister à la représentation du film « Là-Haut »; une belle assistance et un film charmant.

C'est donc avec fierté que nous remettons au nom de la jeunesse, une somme de 318.00\$ pour « Le Téléthon des Étoiles » lors de sa tenue le 5 décembre prochain et un montant de 100.00\$ sera remis au cancers infantile.

Plus de 30 prix ont été remis aux jeunes en remerciement pour leur appui. Nous désirons donc remercier sincèrement nos généreux commanditaires et partenaires pour la réussite de ce Cinémathon dont la Caisse Populaire de la Rivière-Ouelle pour sa grande implication : location du film ainsi que des laissez-passer pour les écoles primaires ainsi que la magnifique collaboration d'Alain et Louissette du Cinéma Louise.

Merci infiniment à tous et au plaisir de vous revoir au prochain Cinémathon 2010.

Optimistement vôtre!

COMITÉ DU CINÉMATHON, Nathalie Gagnon



TÉLÉTHON DES ÉTOILES

LE 5 DÉCEMBRE AVAIT LIEU LE 33^E TÉLÉTHON DES ÉTOILES. L'ÉQUIPE EN PLACE A DONNÉ SON 100% POUR LA RÉUSSITE DE CETTE CAUSE QUI NOUS TIENT TANT À CŒUR.

DANS LA RÉGION, LES DONS ONT TOTALISÉ LA SOMME DE 11 146.00 \$. C'EST DONC 5 231.00 \$ DE MOINS QUE L'AN DERNIER.

MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES QUI ONT DONNÉ DE LEUR TEMPS AINSI QU'À TOUS LES GÉNÉREUX DONNATEURS QUI ONT PERMIS D'ATTEINDRE CE BEAU MONTANT .

NATHALIE GAGNON POUR L'ÉQUIPE DU TÉLÉTHON



Gagnants du tirage au profit de la Fabrique

1^{er} prix (600\$) : Monique Bernier, St-Pacôme (0949)

2^e prix (400\$) : Luce Lévesque, St-Pacôme (0973)

3^e et 4^e prix (200\$) : Martin Fournier (0436) et Nicole Lévesque (0885) de St-Pacôme

5^e au 14^e prix (100\$) : Harold Thériault La Pocatière (0686), Jocelyne Chénard St-Pacôme (1365), Maxime Lévesque St-Pacôme (0787), Sylvain Lévesque St-Pacôme (0298), Normand Dubé St-Pacôme (0710), Solange Dompierre St-Pacôme (0477), Uniprix, Arsenault & Couillard La Pocatière (1075), Gratiennne Bérubé St-Pacôme (0186), Restaurant Motel L'Escale St-Pacôme (0400), Diane Houle St-Pacôme (0647)

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué à faire de cette loterie, un grand succès!
Merci pour la sauvegarde de notre église!

Votre conseil de Fabrique

À NOTER

Il a été convenu par les membres de votre conseil municipal, que pour l'année 2010, les séances ordinaires se tiendront les premiers mardis de chaque mois, tel que mentionné ci-dessous.

5 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
8 juin	7 décembre

Les séances du conseil sont ouvertes à toute la population. Nous souhaitons vous y retrouver en grand nombre en 2010. Bienvenue à tous.

AVIS

Avis à tous les citoyens et citoyennes

Nous tenons à rappeler à tous les résidents de la municipalité que conformément à l'article 13 du règlement municipal numéro 148 (nuisances), il est prohibé de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, **de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé**. Nous demandons votre collaboration pour la sécurité et le respect de tous.

Avis à tous les citoyens et citoyennes dont la toiture se déverse sur le trottoir

Nous demandons aux propriétaires dont la toiture se déverse directement sur les trottoirs, d'installer des garde-neiges ou arrêts de neige à leur toiture. Ceci afin d'assurer la sécurité des gens qui pourraient se retrouver sur le trottoir lors du déversement.

Utilisation prudente des chandelles

Les chandelles posent un danger car elles sont principalement une flamme nue. Soyez prudent en les faisant brûler.

- Placez les chandelles à une distance d'au moins un mètre des combustibles.
- Posez les chandelles dans des chandeliers stables sur une surface plate pour éviter qu'elles se renversent.
- Ne laissez jamais une chandelle sans surveillance.
- Gardez la mèche à une hauteur d'un demi pouce (13 mm).
- Assurez-vous que toutes les chandelles sont bien éteintes avant de quitter une pièce ou d'aller vous coucher.
- Rangez hors de la portée des enfants : chandelles, allumettes, briquets et tout autre article de fumeur ;

Bonne année 2010 pour tous



Le bonheur n'est pas qu'une destination mais aussi un art de voyager. Je souhaite que le chemin de votre voyage en 2010 soit facile à parcourir et sans accident, riche en péripéties et propice aux rencontres enrichissantes. Je souhaite que vous soyez heureux chaque jour de cette année. Mais je vous souhaite aussi un chemin sans retour en arrière et sans impasse, ouvert sur le monde et sur l'avenir.

Christian Gagnon, directeur des incendies
Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest



DATES À RETENIR



Janvier 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIO : Les mardis de 18h30 à 20h30 et Les dimanches de 10h00 à 12h00 Téléphone : 418 852-2356 poste 2					1 <i>Bonne Année ! Bureau municipal fermé</i>	2
3	4 Vidange 2	5 Réunion du conseil municipal Récupération 1	6	7	8 Récupération 2	9
10	11	12 Vidanges 1	13	14	15 Vidanges 2	16
17	18	19 Récupération 1	20	21	22 Récupération 2	23
24	25	26 Vidanges 1	27	28	29 Vidange 2	30
31						

CHANGEMENT POUR LE DÉPÔT DU BUDGET

Le dépôt du budget pour l'année 2010 se fera le **mardi 29 décembre 2009 à 19h30** à la salle du conseil de l'édifice municipal au 27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme. Nous vous attendons nombreux.
Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session, portent exclusivement sur le budget.

ÂGED'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois de janvier

Denise Dubé	2	Ghislaine Meunier	7	Yolande Lévesque	20
Délano Lévesque	3	Armand Bouchard	8	Michel Dubé	21
Aurèle D'Anjou	4	Irène Ouellet	9	Annette Grandmaison	24
Françoise Dumont	5	Lisette Lévesque	17	Réjean Lévesque	27
Liette Grandmaison	6	France Lévesque	18	Mariette Ouellet	28
Irène Lebel	6	André Chamberland	20	Gilles St-Onge	29
Raymond-Marie Guy	7				



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
GOL 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 11 janvier 2010

Prochaine parution : 20 janvier 2010

